



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

EXTRAIT DU REGISTRE
DE LA COMMUNAUTE
DE LACQ-ORTHEZ

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 064-200039204-20220523-BECCLLO_2022_133-DE

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Maryse PAYBOU et MM. Philippe ARRIAU, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE DE MATERIAUX D'AMENAGEMENT
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - LOT 4 : MATERIAUX DE
PROTECTION - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1
AU MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 27 octobre 2020 pour une remise des offres le 2 décembre 2020.

Le marché a été attribué puis notifié le 26 janvier 2021 à la société **SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale** pour un montant de 2 918,66 € HT, dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 2 500 € HT et un maximum de 10 000 € HT.

L'année 2021 s'est caractérisée par une reprise économique telle que la demande de polymère a rapidement progressé et les stocks des pétrochimiques ont commencé à fondre engendrant ainsi le début des pénuries de plastique. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a rapidement entraîné l'explosion historique des cours des matières premières. Les annonces d'application de « surcharges énergétiques (gaz) », les ralentissements des flux internationaux entre 2020 et 2021 ainsi que la raréfaction des containers n'ont pas arrangé les choses.

Face à cette situation de flambée des prix des matières premières, la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale fait valoir que cette problématique impacte directement l'exécution du marché, celle-ci n'étant plus en mesure de livrer les produits aux prix initialement prévus. C'est la raison pour laquelle la société nous a communiqué un nouveau BPU contenant ses nouveaux tarifs.

L'objet de cet avenant vise donc à accepter la nouvelle proposition de la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale pour une période de six mois maximum à compter de la signature de l'avenant. A l'issue de cette période, la situation devra être réexaminée.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Patrice LAURENT

